



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens donnés aux officiers en charge du volet influence à l'étranger

Question écrite n° 13478

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les moyens donnés à la politique d'influence de la France à l'étranger. En effet, dans les représentations militaires et de la défense de la France auprès d'organisations internationales (OTAN, UE, ONU), un officier supérieur est en charge de la politique d'influence de la France. Le rôle de ces officiers est primordial, puisqu'ils participent au développement du réseau de défense français à l'étranger et sont parties intégrantes du réseau diplomatique de défense, dont l'importance est soulignée dans la Revue stratégique 2017 et la loi de programmation militaire 2019-2025. Aujourd'hui, aucune enveloppe financière n'est directement dédiée à ce type de missions effectuées par l'officier en charge du volet influence, afin qu'il puisse organiser des événements, des rendez-vous de travail, etc. Dans les faits, le financement est laissé au bon vouloir des représentants militaires et de leurs adjoints, qui acceptent ou non qu'une partie de leurs frais de représentation soit utilisée à cet effet. Il souhaiterait donc lui demander si une enveloppe permettant aux officiers en charge de la politique d'influence de la France à l'étranger, dont la mission est de développer notre réseau de défense et de participer au rayonnement du pays, est envisagée. Il lui demande aussi de bien vouloir lui indiquer quelles pourraient être les mesures mises en œuvre pour pallier les difficultés rencontrées par ces personnels.

Texte de la réponse

Un officier en charge plus spécifiquement de l'influence a été mis en place au sein des représentations militaires de la France auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), de l'Union européenne (UE) et, plus récemment, de l'Organisation des Nations unies (ONU). L'action conduite par cet officier s'inscrit dans le cadre de la politique globale d'influence menée par le représentant militaire dont il dépend. Les représentants militaires et de la défense ou conseillers militaires auprès des organisations internationales contribuent en effet au développement de la stratégie d'influence internationale du ministère des armées. Au titre de leur mission visant à promouvoir les positions et les objectifs de la France, ils animent le réseau des officiers et civils du ministère des armées insérés au sein des organisations internationales, en respectant les statuts propres à l'organisation concernée. Par ailleurs, les représentants militaires et de la défense ou conseillers militaires contribuent à l'identification et au suivi des postes présentant un intérêt pour la défense au sein des organisations internationales en réalisant une analyse fonctionnelle et une cartographie de ces emplois par entité pertinente (agences, directions générales, états-majors, ...). Ils signalent également les vacances de poste et les appels à candidature se rapportant à ces emplois spécifiques. Pour mener à bien leur mission, les officiers influence disposent de moyens alloués par les représentants militaires au regard de leurs responsabilités globales en termes d'influence et des ressources financières qui leur sont dévolues. Le représentant militaire ou son adjoint peut ainsi attribuer une partie de ses frais de représentation à l'officier influence en vue de financer notamment des activités de nature à entretenir ou à étendre son réseau de contacts. Si les frais de représentation sont jugés insuffisants compte tenu des besoins constatés, la représentation militaire conserve la possibilité d'adresser à la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des armées une demande dûment justifiée d'abondement de ces frais. Plus généralement, la DGRIS a engagé une

réflexion approfondie sur le thème de la politique d'influence du ministère des armées, qui vise en particulier à explorer l'ensemble des leviers à sa disposition pour accroître cette influence. Dans le cadre de ces travaux, la question des moyens financiers nécessaires au renforcement de l'influence du ministère sera abordée. Elle pourra être l'occasion de réexaminer, en concertation avec les représentants militaires concernés, les conditions du financement des activités organisées par l'officier en charge du volet influence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13478

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9474

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1887